

ANNEXE 2

Notice d'information pour le médecin



NOTICE D'INFORMATION POUR LE MEDECIN

Votre patient souhaite intégrer une formation post-baccalauréat en lycée militaire (classe préparatoire aux grandes écoles, classe préparatoire à l'enseignement supérieur, BTS) ou une formation en centre d'enseignement technique ou école préparatoire en vue de contracter ultérieurement un engagement militaire.

Les candidats au recrutement sont invités à se présenter à la consultation de leur médecin traitant afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas d'emblée un profil médical incompatible avec leur scolarité en internat et leur futur engagement. Une réorientation anticipée leur garantira de meilleures chances de pouvoir postuler dans d'autres établissements scolaires, sans attendre la rentrée scolaire de septembre.

Vous trouverez ci-après une liste des principaux critères d'inaptitude médicale. Au terme de votre examen, ayez l'obligeance de préciser si vous avez constaté que votre patient présente l'une de ces pathologies.

Seul un médecin du service de santé des armées peut déterminer l'aptitude médicale à servir du personnel militaire, donc en cas de doute pour juger de la gravité des pathologies, ne les mentionnez pas.

Causes principales d'inaptitude médicale à l'engagement (liste non exhaustive) :

- contre-indication ou refus à la réalisation des vaccinations (dont la vaccination contre l'hépatite B) ;
- toute maladie grave en évolution : maladie asthmatique sévère ou non équilibrée, trouble de la coagulation, maladie épileptique évolutive, pathologie cancéreuse en cours, diabète de type 1 ou de type 2, maladie endocrinienne grave (y compris l'hypogonadisme génétique), maladie psychiatrique, etc. ;
- affection cardiovasculaire contre-indiquant le sport : valvulopathie, cardiomyopathie hypertrophique, myocardite datant de moins d'un an, hypertension artérielle non équilibrée, etc. ;
- toute autre contre-indication définitive à la pratique du sport (course, natation, musculation) ;
- douleur rachidienne chronique (ou récidivante) invalidante ;
- scoliose importante;
- séquelles de fracture invalidantes, certains matériels d'ostéosynthèse ;
- luxation récidivante de l'épaule non traitée ;
- malformation des mains, amputation du pouce ou de l'index (interdisant la pince et/ou l'usage d'une arme à feu) ;

- instabilité chronique des genoux et/ou des chevilles non traitées (notamment séquelles d'entorse grave) ;
- myopie forte (au-delà de -10 dioptries), hypermétropie forte (au-delà de +8 dioptries) ;
- surdité importante (perte supérieure à 20 dB sur les fréquences graves et médiums et/ou 50 dB sur les aigus ;
- perforation tympanique uni ou bilatérale ;
- mauvais état dentaire.

Certaines situations induisent une inaptitude temporaire :

- obésité (indice de masse corporelle supérieur à 30 kg/m²) ;
- grossesse en cours ;
- fracture récente non consolidée ;
- chirurgie réfractive datant de moins de 6 mois et/ou réalisée avant l'âge de 20 ans chez un sujet de moins de 21 ans.

ATTESTATION MEDICALE DETACHABLE

Je soussigné,, docteur en médecine à
.....

atteste avoir examiné ce jour :

NOM :

PRENOM :

Né(e) le : à (N° département :.....)

Demeurant à :

1. et l'avoir informé (e) : (rayer la mention inutile)

- qu'il / elle ne présente pas ce jour
- qu'il / elle présente ce jour

L'un des critères d'inaptitude médicale les plus fréquents qui seront étudiés lors d'une visite médicale d'aptitude au recrutement. Ces critères ne sont pas exhaustifs et seul un médecin du service de santé des armées peut déterminer l'aptitude médicale à servir du personnel militaire.

2. Je certifie que l'intéressé(e) (rayer la mention inutile)

- ne présente pas de contre-indication médicale cliniquement décelable ce jour,
- présente une contre-indication médicale à la pratique sportive.

3. Je certifie que l'intéressé(e) (rayer la mention inutile)

- est à jour,
- n'est pas à jour des vaccinations légales [diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)].

4. Je certifie que l'intéressé(e) (rayer la mention inutile)

- ne présente pas de contre-indication médicale,
- présente une contre-indication médicale à la vie en internat.

A :

le :

Signature et cachet du médecin obligatoire